

MUNICIPALITÉ DE PORT-DANIEL-GASCONS

LE 13 MAI 2019

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de PortDaniel–Gascons, tenue le 13 mai 2019 à la salle communautaire de la Maison LeGrand, sous la présidence de monsieur le maire Henri Grenier et à laquelle étaient présents les conseillères et les conseillers suivants:

Mesdames Sylvie Blais, Marie-Ève Allain, Mireille Langlois
Messieurs Denis Langlois, Marc-Aurèle Blais et Hartley Lepage

Était également présente à cette séance, madame Mélissa Castilloux Allain, secrétaire-trésorière adjointe.

01. PRIÈRE

Le maire, monsieur Henri Grenier, récite une prière.

02. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET VÉRIFICATION DU QUORUM

Le quorum étant constaté, la séance est ouverte. Il est 19h00

03. MOT DE BIENVENUE

Le maire, monsieur Henri Grenier, souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

2019-05-222

04. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par monsieur Hartley Lepage, appuyé par madame Mireille Langlois et résolu que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tout en restant le varia ouvert et avec l'ajout de 5 items au point 55 - Affaires nouvelles:

- 01 Prière
- 02 Ouverture de la séance et vérification du quorum
- 03 Mot de bienvenue
- 04 Adoption de l'ordre du jour
- 05 Adoption des procès-verbaux des séances du 08 et 23 avril 2019
- 06 Adoption des comptes à payer, des listes de dépôt-salaires et des chèques au 30 avril 2019
- 07 Dépôt des états des revenus et dépenses au 30 avril 2019
- 08 Correspondance
- 09 Dons
- 10 Adoption du règlement 2019-07 - Règlement visant à augmenter le fonds de roulement à 750 000 \$ par une appropriation du surplus accumulé non affecté
- 11 Avis de motion et adoption du projet de règlement - Règlement 2019-08 modifiant le règlement concernant la fermeture des routes forestières en période de dégel
- 12 Autorisation de paiement de la quote-part à la MRC - 2e versement (98 311,75 \$)
- 13 Autorisation de paiement pour les services de la SQ (deux versements de 47 668 \$)
- 14 Autorisation de paiement Raymond Chabot Grant Thornton - vérification comptable (12 905,94 \$)
- 15 Autorisation de paiement St-Onge et Assels avocats inc. - dossier Lise Anglehart
- 16 Autorisation de paiement Bourbeau Proulx Savard – Projet de construction 24 logements pour personnes âgées
- 17 Autorisation de paiement - conversion de l'aréna (Construction LFG inc. - 565 899,72 \$ taxes incluses)
- 18 Autorisation de paiement - conversion de l'aréna (Consultants O.P.R. inc. - 9 175,01 \$ taxes incluses)
- 19 Autorisation de paiement - conversion de l'aréna, travaux supplémentaires (19 117,35 \$ avant taxes)

- 20 Ajout de feux de signalisation – conversion de l’aréna, travaux supplémentaires (2 100 \$ avant taxes)
- 21 Adhésion - Chambre de commerce MRC du Rocher-Percé (287,44 \$)
- 22 Adhésion - Réseau québécois de villes et villages en santé (94 \$)
- 23 Adhésion - TéléVag (50 \$)
- 24 Adhésion - Conseil régional de l'Environnement Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine (75 \$)
- 25 Adhésion – Association touristique régionale de la Gaspésie
- 26 Renouveau d’adhésion au carrefour action municipale et famille
- 27 Autorisation d'embauche - employés saisonniers (tonte, BAT, horticulture et journaliers)
- 28 Autorisation de signatures - Entente relative à la gestion d'un contrat d'intégration au travail
- 29 Salle communautaire (complexe municipal) - autorisation de travaux
- 30 Salle communautaire (complexe municipal) - achat de tables (soumission - 4 400 \$ avant taxes)
- 31 Autorisation de travaux et acceptation de soumission - aréna de Gascons (éclairage)
- 32 Autorisation de travaux et acceptation de soumission - aréna de Gascons (fenestration)
- 33 Autorisation de travaux et acceptation de soumission - aréna de Gascons (salle mécanique)
- 34 Autorisation de travaux et acceptation de soumission - Nettoyage des drains pluviaux
- 35 Acceptation de soumission – pont de la passerelle
- 36 Mention d'intention - transfert de propriété du quai de l'Anse-à-la-Barbe à la Municipalité
- 37 Acceptation de la soumission - camion autopompe de Maxi-Métal au prix de 454 025 \$ avant taxes
- 38 Adoption - Politique concernant un traitement équitable des plaintes formulées à la Municipalité
- 39 Projet de construction 24 logements pour personnes âgées - autorisation de signatures d'une promesse d'achat du terrain situé au 444, route 132 à PortDaniel
- 40 Projet de construction 24 logements pour personnes âgées - demande à la SHQ (Programme Rénovation Québec)
- 41 Autorisation de demande d'aide financière - FAIR Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine
- 42 Règlement d'emprunt 2018-14 (complexe multifonctionnel) - demande de financement temporaire à la Caisse populaire Centre-Sud gaspésien (3 288 500 \$)
- 43 Autorisation de paiement - quote-part pour le transport du centre de Jour (1 416,50 \$)
- 44 Appui pour la réhabilitation rapide du chemin de fer de la Gaspésie
- 45 Récupération de la TVQ - offre de services de la firme Raymond Chabot Grant Thornton
- 46 Acquisition de pontons
- 47 Enlèvement fils et compteur - Hydro-Québec
- 48 Mandat à CLDesign pour esquisse et estimé des travaux et des coûts du Centre plein air La Souche
- 49 Modification règlement de zonage 2017-06
- 50 Rapport de la firme Arpo des travaux effectués par Nasco inc.
- 51 Paiement de vacances / employés
- 52 Installation des écrans numériques
- 53 Crédit de taxes de services au 196 route 132 Port-Daniel
- 54 Logo au complexe municipal
- 55 Affaires nouvelles :
 - a) Proposition DEFKO
 - b) Proposition Gicleurs de l’Est
 - c) Émission d’un permis de construction
 - d) Appui pour le dépôt de la demande d’aide financière du Club de l’âge d’Or La Renaissance
 - e) Proposition pour services d’arpentage – Leblanc services d’Arpentage et Géomatique Inc.
- 56 Période de questions
- 57 Levée de la séance.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2019-05-223

05. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES ASSEMBLÉES PRÉCÉDENTES

Il est proposé par madame Sylvie Blais, appuyé par madame Mireille Langlois et résolu que les procès-verbaux des séances du 08 et 23 avril 2019 soient adoptés tels que présentés aux membres du conseil.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2019-05-224

06. ADOPTION DES COMPTES À PAYER, DES LISTES DE DÉPÔT-SALAIRES ET DES CHÈQUES AU 30 AVRIL 2019

Il est proposé par monsieur Marc-Aurèle Blais, appuyé par monsieur Hartley Lepage et résolu que le conseil municipal adopte par la présente la liste des dépôts-salaires de #907061 à #907226 et des chèques portant les numéros #912676 à #912776 et que les comptes à payer au montant de 76 738.91 \$ soient acceptés et payés.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je soussignée, secrétaire-trésorière adjointe, de la municipalité de Port-Daniel-Gascons, certifie qu'il y a des crédits suffisants au budget de la municipalité pour acquitter les dépenses décrites dans la présente résolution.

Secrétaire-trésorière adjointe

07. DÉPÔT DES ÉTATS DES REVENUS ET DÉPENSES AU 30 AVRIL 2019

La secrétaire-trésorière adjointe dépose au conseil municipal les états des revenus et dépenses au 30 avril 2019.

08. CORRESPONDANCE

Le maire, monsieur Henri Grenier résume les différentes lettres reçues au cours des dernières semaines à savoir :

- Du Club de Moto Port-Daniel–Gascons, l'information financière qui leur a été demandée dans le cadre de l'activité Rock'n Ride Show ;
- Une demande du citoyen monsieur Pierre Tremblay qui souhaite que la Municipalité modifie le type d'éclairage au complexe municipal ;
- Lettre de remerciement de la Maison des jeunes pour le don de 1 050 \$ pour l'achat de la table de ping-pong ;
- Lettre d'information du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation qui lance la Stratégie d'économie d'eau potable 20192025 ;
- La Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ) qui informe les municipalités qu'elle ne réclamera pas des montants qui auraient été versés en trop pour les appareils de désincarcération ;
- Lettre de mise en demeure que la Municipalité a envoyée à Excavation Émilien Simard inc. pour dommages causés à certains chemins et propriété de la Municipalité ;
- Lettre d'approbation du **MAMH** du règlement d'emprunt numéro 2019-01 - Plans et devis pour aqueduc et égout à Gascons ;
- Lettre de remerciement du Centre d'action bénévole de Gascons/Percé pour le Programme PAIR ;
- Lettre de remerciement de l'Association des personnes handicapées visuelles de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine.
- Lettre d'approbation du **MAMH** du règlement d'emprunt numéro 2019-06 - Autorisant l'achat d'un camion autopompe neuf ;

2019-05-225

09. DEMANDES DE DONS

CONSIDÉRANT les demandes de dons reçues au cours des dernières semaines;

CONSIDÉRANT le budget prévu pour les demandes de dons et de subventions pour l'année 2019;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil jugent pertinents les motifs pour les demandes faites :

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par madame Marie-Ève Allain, appuyé par madame Mireille Langlois et résolu que soit accordé les dons suivants aux organismes mentionnés ci-dessous :

Au Bal des finissants 2019 de la polyvalente de Paspébiac: 3 X 100\$	
À la Fondation CHU Ste-Justine :	50 \$
Au Club de l'Âge d'Or - The Three Stars Golden	1 000 \$
À la Polyvalente Mgr Sévigny - Gala Pulsar	150 \$
Aux Finissants de la Polyvalente Mgr Sévigny	3 X 100 \$
À Opération Enfant Soleil	300 \$
À Opération Enfant Soleil	Salle multifonctionnelle
Gala des Masques 2018-2019 - Polyvalente de Paspébiac	150 \$
Société Alzheimer GÎM	50 \$

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2019-05-226 10. ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2019-07 VISANT À AUGMENTER LE FONDS DE ROULEMENT À 750 000 \$ PAR UNE APPROPRIATION DU SURPLUS ACCUMULÉ NON AFFECTÉ

Il est proposé par madame Mireille Langlois, appuyé par monsieur Marc-Aurèle Blais et résolu que la municipalité de Port-Daniel-Gascons adopte par la présente le règlement numéro 2019-07 visant à augmenter le fonds de roulements à 750 000 \$ par une appropriation du surplus accumulé non affecté.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÈGLEMENT NUMÉRO 2019-07
VISANT À AUGMENTER LE FONDS DE ROULEMENT À
750 000 \$ PAR UNE APPROPRIATION DU SURPLUS
ACCUMULÉ NON AFFECTÉ

ATTENDU QUE le fonds de roulement de la municipalité de PortDaniel-Gascons est de 250 000 \$ en vertu du règlement n° 2016-12;

ATTENDU QUE le conseil peut majorer le fonds de roulement en y affectant une partie du surplus accumulé au fonds général;

ATTENDU QUE la Municipalité peut se doter d'un fonds de roulement de 884 811 \$, soit 20 % des crédits prévus au budget de l'exercice courant de la Municipalité;

ATTENDU QUE des argents sont disponibles au surplus accumulé non affecté de la municipalité de Port-Daniel-Gascons au 31 décembre 2018, pour majorer le fonds de roulement de 500 000 \$, portant celui-ci à 750 000 \$;

ATTENDU QU'un avis de motion a dûment été donné par la conseillère, madame Marie-Ève Allain, pour la présentation du présent règlement lors de la séance ordinaire du 8 avril 2019;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Mireille Langlois, appuyé par monsieur Marc-Aurèle Blais et résolu unanimement que le conseil municipal de la municipalité de Port-Daniel-Gascons décrète ce qui suit :

1. Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.
2. Le fonds de roulement de la municipalité de Port-Daniel-Gascons, est augmenté à 750 000 \$ en vertu du règlement n° 2019-07.
3. La somme de 500 000 \$ servant à majorer le fonds de roulement est puisée à même le surplus accumulé non affecté de la municipalité de Port-Daniel-Gascons au 31 décembre 2018.
4. La Municipalité pourra, par résolution, emprunter à ce fonds de roulement en suivant les dispositions prévues à cette fin au Code municipal du Québec.
5. Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Henri Grenier
Maire

Daniel Bujold
Dir. gén. et secr.-très. par intérim

2019-05-227 11. AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT – RÈGLEMENT 2019-08 MODIFIANT LE RÈGLEMENT CONCERNANT LA FERMETURE DES ROUTES FORESTIÈRES EN PÉRIODE DE DÉGEL

Un avis est donné par monsieur Denis Langlois, membre du conseil municipal, qu'un règlement sera soumis au conseil municipal pour adoption, dont un exemplaire est déposé devant le conseil municipal simultanément au présent avis de motion, modifiant le règlement concernant la fermeture des routes forestières en période de dégel.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2019-05-228 12. AUTORISATION DE PAIEMENT DE LA QUOTE-PART À LA MRC – 2^{IÈME} VERSEMENT

Il est proposé par madame Mireille Langlois, appuyé par monsieur Denis Langlois et résolu que la municipalité de Port-Daniel-Gascons autorise le paiement du 2^{ième} versement de la facture de la MRC du Rocher-Percé au montant de 98 311,75 \$ représentant la quote-part de la municipalité.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2019-05-229 13. AUTORISATION DE PAIEMENT POUR LES SERVICES DE LA SQ

Il est proposé par monsieur Hartley Lepage, appuyé par madame Marie-Ève Allain et résolu

QUE la municipalité de Port-Daniel-Gascons autorise le paiement au montant de 47 668 \$ pour le premier versement au Ministère de la Sécurité publique payable au plus tard le 30 juin 2019;

QUE la municipalité de Port-Daniel–Gascons autorise le paiement au montant de 47 668 \$ pour le deuxième versement au Ministère de la Sécurité publique payable au plus tard le 31 octobre 2019;

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2019-05-230

14. AUTORISATION DE PAIEMENT RAYMOND CHABOT GRANT THORNTON – VÉRIFICATION COMPTABLE

Il est proposé par madame Mireille Langlois, appuyé par monsieur Denis Langlois et résolu que la municipalité de Port-Daniel–Gascons autorise le paiement au montant de 12 905.95 \$, taxes incluses à Raymond Chabot Grant Thornton pour la vérification et préparation des états financiers de l'exercice terminé le 31 décembre 2018.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2019-05-231

15. AUTORISATION DE PAIEMENT ST-ONGE & ASSELS AVOCATS INC.

Il est proposé par monsieur Marc-Aurèle Blais, appuyé par madame Mireille Langlois et résolu que la municipalité de Port-Daniel–Gascons autorise le paiement au montant de 7 303.72 \$, taxes incluses à St-Onge & Assels avocats inc. pour des honoraires professionnels dans le dossier de Lise Anglehart.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2019-05-232

16. AUTORISATION DE PAIEMENT BOURBEAU PROULX SAVARD

Il est proposé par madame Marie-Ève Allain, appuyé par madame Mireille Langlois et résolu que la municipalité de Port-Daniel–Gascons autorise le paiement au montant de 7 233.08 \$, taxes incluses à Bourbeau Proulx Savard pour des honoraires professionnels dans le projet de construction de 24 logements pour personnes âgées.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2019-05-233 17. AUTORISATION DE PAIEMENT – CONVERSION DE L'ARÉNA

CONSIDÉRANT le règlement d'emprunt numéro 2018-14 décrétant une dépense de 3 288 500 \$ et un emprunt du même montant pour la conversion d'un aréna en garage municipal et en caserne incendie;

CONSIDÉRANT la recommandation de paiement de madame Nathalie Lacasse en date du 30 avril 2019;

Pour ces motifs, il est proposé par monsieur Marc-Aurèle Blais, appuyé par monsieur Denis Langlois et résolu que la municipalité de Port-Daniel–Gascons autorise le quatrième paiement de la facture au montant de 565 899.72 \$, taxes incluses à LFG Construction pour une partie des travaux au complexe municipal.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2019-05-234

18. AUTORISATION DE PAIEMENT – CONSULTANTS O.P.R. INC.

CONSIDÉRANT le règlement d'emprunt numéro 2018-14 décrétant une dépense de 3 288 500 \$ et un emprunt du même montant pour la conversion d'un aréna en garage municipal et en caserne incendie;

Il est proposé par madame Mireille Langlois, appuyé par madame Marie-Ève Allain et résolu que la municipalité de Port-Daniel–Gascons autorise le paiement de la facture au montant de 7 980 \$, taxes en sus à Consultants O.P.R inc. pour des services professionnels dans le projet de conversion de l’aréna.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2019-05-235 19. AUTORISATION DE PAIEMENT – LFG CONSTRUCTION

CONSIDÉRANT le règlement d’emprunt numéro 2018-14 décrétant une dépense de 3 288 500 \$ et un emprunt du même montant pour la conversion d’un aréna en garage municipal et en caserne incendie;

CONSIDÉRANT l’acceptation de l’avis de changement présenté par LFG Construction en date du 25 mars dernier pour l’aménagement d’un local de contrôle au montant de 24 990 \$, taxes en sus (Résolution numéro 2019-04-187);

Pour ces motifs, il est proposé par monsieur Denis Langlois, appuyé par madame Mireille Langlois et résolu que la municipalité de Port-Daniel–Gascons autorise le paiement au montant de 21 980.18 \$, taxes incluses à LFG Construction pour des travaux supplémentaires au complexe municipal.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2019-05-236 20. AJOUT DE FEUX DE SIGNALISATION – CONVERSION DE L’ARÉNA

Il est proposé par monsieur Marc-Aurèle Blais, appuyé par monsieur Hartley Lepage et résolu

QUE la municipalité de Port-Daniel–Gascons autorise l’ajout de trois feux de signalisation de chaque côté des portes de sortie des camions de la caserne de pompier dans le projet de conversion de l’aréna au montant de 2 100 \$, taxes en sus.

QUE la municipalité de Port-Daniel–Gascons autorise l’ajout de gradateurs pour les lumières de la grande salle au montant de 650 \$, taxes en sus.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2019-05-237 21. ADHÉSION – CHAMBRE DE COMMERCE MRC DU ROCHER-PERCÉ

Il est proposé par madame Mireille Langlois, appuyé par monsieur Denis Langlois et résolu que la municipalité de Port-Daniel–Gascons renouvelle l’adhésion 2019 à la Chambre de Commerce du RocherPercé au montant de 250 \$, taxes en sus.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2019-05-238 22. ADHÉSION – RÉSEAU QUÉBÉCOIS DE VILLES ET VILLAGES EN SANTÉ

Il est proposé par madame Marie-Ève Allain, appuyé par monsieur Hartley Lepage et résolu que la municipalité de Port-Daniel–Gascons renouvelle l’adhésion comme membre au Réseau québécois de Villes et Villages en santé au montant de 94 \$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2019-05-239

23. ADHÉSION - TÉLÉVAG

Il est proposé par madame Sylvie Blais, appuyé par monsieur MarcAurèle Blais et résolu que la municipalité de Port-Daniel–Gascons autorise le renouvellement de l'adhésion annuelle à TéléVag au montant de 50 \$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

**2019-05-240 24 ADHÉSION – CONSEIL RÉGIONAL DE
L'ENVIRONNEMENT GASPÉSIE-ÎLES-DE-LA-MADELEINE**

Il est proposé par monsieur Hartley Lepage, appuyé par monsieur Denis Langlois et résolu que la municipalité de Port-Daniel–Gascons autorise le renouvellement de l'adhésion annuelle au conseil régional de l'Environnement Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine au montant de 75 \$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

**2019-05-241 25. ADHÉSION – ASSOCIATION TOURISTIQUE RÉGIONALE DE LA
GASPÉSIE**

Il est proposé par madame Marie-Ève Allain, appuyé par madame Mireille Langlois et résolu que la municipalité de Port-Daniel–Gascons autorise le paiement des factures de l'Association touristique régionale de la Gaspésie au montant de 893.80 \$, taxes en sus pour la cotisation 2019-2020 de la Municipalité et du Bureau d'accueil touristique et un montant de 145 \$, taxes en sus pour la cotisation 2019-2020 pour l'évènement «Symposium d'artistes professionnels du Weekend des Arts».

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

**2019-05-242 26. RENOUELLEMENT D'ADHÉSION AU
CARREFOUR ACTION MUNICIPALE ET FAMILLE**

Il est proposé par monsieur Marc-Aurèle Blais, appuyé par madame Marie-Ève Allain et résolu que la municipalité de Port-Daniel–Gascons renouvelle l'adhésion 2019-2020 au Carrefour action municipale et famille au montant de 38.50 \$, taxes en sus.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

**2019-05-243 27. AUTORISATION D'EMBAUCHE – EMPLOYÉS
SAISONNIERS**

Il est proposé par monsieur Marc-Aurèle Blais, appuyé par monsieur Denis Langlois et résolu

QUE la municipalité de Port-Daniel–Gascons procède à l'embauche des journaliers saisonniers pour la tonte de gazon, pour le bureau d'accueil touristique, du journalier en horticulture et des journaliers occasionnels selon le document « Service des Travaux publics et du Loisirs, Culture et Tourisme, embauche des employés saisonniers – 2019 »;

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

**2019-05-244 28. AUTORISATION DE SIGNATURES – ENTENTE RELATIVE À LA
GESTION D'UN CONTRAT D'INTÉGRATION AU TRAVAIL**

Il est proposé par madame Sylvie Blais, appuyé par madame Mireille Langlois et résolu que la municipalité de Port-Daniel–Gascons renouvelle le contrat d'intégration au travail de monsieur Ghislain Michel pour l'année 2019 et de mandater le directeur général par intérim ou la secrétaire-trésorière adjointe à signer tout document officiel concernant le contrat d'intégration au travail d'EmploiQuébec.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

**2019-05-245 29 SALLE COMMUNAUTAIRE (COMPLEXE MUNICIPAL) –
AUTORISATION DE TRAVAUX**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire que Construction LFG procède au retrait et au changement de gypse et de matériel ayant subi des dommages ou des marques d'infiltration ;

POUR CE MOTIF, il est proposé par madame Mireille Langlois, appuyé par monsieur Hartley Lepage et résolu

QUE la municipalité de Port-Daniel–Gascons autorise Construction LFG à effectuer les travaux;

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

**2019-05-246 30. SALLE COMMUNAUTAIRE (COMPLEXE MUNICIPAL) – ACHAT
DE TABLES**

Il est proposé par monsieur Marc-Aurèle Blais, appuyé par madame Mireille Langlois et résolu que la municipalité de Port-Daniel–Gascons accepte la soumission de l'Imprimerie des Anses Inc. au montant de 4 400 \$, taxes en sus pour l'achat de 40 tables rectangulaires (30x72) à 110 \$/ch.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

**2019-05-247 31. AUTORISATION DE TRAVAUX ET ACCEPTATION DE
SOUMISSION – ARÉNA DE GASCONS**

ATTENDU QUE l'éclairage de l'aréna est très énergivore et l'approvisionnement des ampoules au mercure est de plus en plus difficile à obtenir;

ATTENDU QUE l'objectif est d'offrir un éclairage adéquat et à faible coût énergétique;

ATTENDU QU'une soumission a été demandée à Berthelot Entr. Elec. Inc.;

Il est proposé par madame Mireille Langlois, appuyé par monsieur Marc-Aurèle Blais et résolu

QUE la municipalité de Port-Daniel–Gascons autorise les travaux à l'aréna ;

QUE la municipalité de Port-Daniel–Gascons accepte la soumission de Berthelot Entr. Elec. Inc. au montant de 26 950 \$, taxes en sus.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

**32. AUTORISATION DE TRAVAUX ET ACCEPTATION DE
SOUMISSION – ARÉNA DE GASCONS**

Ce point est reporté à une séance ultérieure.

33. AUTORISATION DE TRAVAUX ET ACCEPTATION DE SOUMISSION – ARÉNA DE GASCONS

Ce point est reporté à une séance ultérieure.

2019-05-248 34. AUTORISATION DE TRAVAUX ET ACCEPTATION DE SOUMISSION – NETTOYAGE DES DRAINS PUVIAUX

Il est proposé par madame Mireille Langlois, appuyé par monsieur Denis Langlois et résolu que la municipalité de Port-Daniel–Gascons accepte la soumission de Wagner Vacuum au montant de 4 720 \$, taxes en sus pour le nettoyage des pluviaux de la municipalité.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2019-05-249 35. ACCEPTATION DE SOUMISSION – PONT DE LA PASSERELLE

Il est proposé par madame Marie-Ève Allain, appuyé par madame Sylvie Blais et résolu que la municipalité de Port-Daniel–Gascons accepte la soumission de Construction Jean & Robert Ltée au montant de 3 895 \$, taxes en sus pour la réparation du pont de la Passerelle.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2019-05-250 36. MENTION D'INTENTION – TRANSFERT DE PROPRIÉTÉ DU QUAI DE L'ANSE À LA BARBE À LA MUNICIPALITÉ

Il est proposé par madame Mireille Langlois, appuyé par monsieur Marc-Aurèle Blais et résolu

QUE la municipalité de Port-Daniel–Gascons approuve l'entente en question et demande au gouvernement du Québec l'autorisation pour conclure cette entente avec Pêches et Océans Canada.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2019-05-251 37. ACCEPTATION DE LA SOUMISSION – CAMION AUTOPOMPE DE MAXI-MÉTAL

CONSIDÉRANT QU'un appel d'offres a été demandé, par le biais du Service électronique d'appel d'offres (SEAO) pour «Achat d'un camion autopompe neuf» ;

CONSIDÉRANT QUE lors de l'ouverture des soumissions le 10 avril 2019, une seule soumission a été déposée soit:

Maxi-Métal inc. au montant de 522 015.24 \$, taxes incluses ;

CONSIDÉRANT l'approbation du Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation du règlement 2019-06 – autorisant l'achat d'un camion autopompe neuf, comportant une dépense de 497 215 \$ ainsi qu'un emprunt du même montant remboursable en 20 ans ;

CONSIDÉRANT les recommandations et l'analyse de l'offre de la firme Alain Côté Consultant Inc.

POUR CES MOTIFS, il est proposé par monsieur Hartley Lepage, appuyé par madame Sylvie Blais et résolu

QUE la municipalité de Port-Daniel–Gascons accepte, la soumission conforme de Maxi-Métal Inc. au montant de 522 015.24 \$ taxes incluses pour l'achat d'un camion autopompe neuf.

Adoptée à la majorité des conseillers.

2019-05-252 38 ADOPTION – POLITIQUE CONCERNANT UN TRAITEMENT ÉQUITABLE DES PLAINTES FORMULÉES À LA MUNICIPALITÉ

ATTENDU QU'en vertu de l'article 938.1.2.1 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, c. C-27.1) (ci-après : le « CM ») ou 573.3.1.3 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19) (ci-après : la « LCV »), une municipalité doit se doter d'une procédure portant sur la réception et l'examen des plaintes formulées dans le cadre de l'adjudication d'un contrat à la suite d'une demande de soumissions publique ou de l'attribution d'un contrat ;

ATTENDU QUE la municipalité doit examiner et traiter de façon équitable les plaintes qui lui sont formulées par les personnes intéressées ;

ATTENDU QUE rien dans la présente procédure ne doit modifier ou limiter les obligations prévues à la LCV et au CM quant aux modalités de traitement des plaintes.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Mireille Langlois appuyé par madame Marie-Ève Allain et résolu que la municipalité de Port-Daniel–Gascons adopte la présente procédure :

1. Préambule

Le préambule de la présente procédure en fait partie intégrante.

2. Objets

La présente procédure a pour objets :

- a. d'assurer un traitement équitable des plaintes formulées à la municipalité dans le cadre de l'adjudication d'un contrat à la suite d'une demande de soumissions publique;
- b. d'assurer un traitement équitable des manifestations d'intérêt formulées à la municipalité dans le cadre d'un contrat qui, n'eut été de l'article 938 CM ou 573.3 LCV aurait été assujéti à l'article 935 CM ou 573 LCV, avec un fournisseur qui est le seul en mesure de fournir les biens ou les services en vertu du paragraphe 2 du premier alinéa de l'article 938 CM ou du paragraphe 2 du premier alinéa de l'article 573.3 LCV;
- c. d'identifier la personne à qui ces plaintes ou manifestations d'intérêt devront être transmises, incluant son adresse électronique.

3. Interprétation

La présente procédure ne doit pas être interprétée comme permettant de déroger aux dispositions impératives des lois qui régissent les contrats des municipalités, incluant les dispositions prévues à ces lois quant au droit de formuler une plainte, les modalités de recevabilité de cette plainte, les délais applicables, etc.

4. Fonctionnaire responsable

Le directeur général et secrétaire-trésorier de la municipalité est désigné responsable de la présente procédure. À cette fin, il est désigné comme étant la personne à qui doit être adressée toute plainte relative à un processus de demande de soumissions publique, de même que toute manifestation d'intérêt à la suite de la publication d'un avis d'intention, conformément à l'article 938.0.0.1 CM ou 573.3.0.0.1 LCV.

En cas d'absence ou d'impossibilité d'agir du directeur général et secrétaire-trésorier, le directeur général et secrétaire-trésorier

adjoint assume cette responsabilité.

Toute plainte ou manifestation d'intérêt doit être transmise à l'adresse courriel suivante : dg@munpdg.ca, ou à toute autre adresse désignée par le fonctionnaire responsable et qui devra être indiquée dans la demande de soumissions publique ou l'avis d'intention de conclure un contrat de gré à gré.

5. Obligations du fonctionnaire responsable

Le fonctionnaire responsable doit agir en toute impartialité et avec diligence dans l'application des dispositions du CM et de la LCV relatives à la réception, l'examen, le traitement et le suivi des plaintes ou des manifestations d'intérêt.

Relativement à ces fonctions, le fonctionnaire responsable doit notamment :

- a. Recevoir les plaintes ou manifestations d'intérêt;
- b. Vérifier leur recevabilité en fonction des dispositions du CM ou de la LCV et de la présente procédure;
- c. S'assurer que les inscriptions soient faites sur le Système électronique d'appel d'offres (SEAO) conformément au CM ou à la LCV;
- d. Assurer le traitement et le suivi des plaintes et manifestations d'intérêt, conformément au CM ou à la LCV, en faisant appel à toute personne, firme ou tout spécialiste mandaté par la municipalité lorsque cela est approprié ou d'intérêt;
- e. Formuler et transmettre au plaignant ou à la personne ayant manifesté son intérêt, la décision de la municipalité;
- f. Informer le plaignant ou la personne ayant manifesté son intérêt de son droit de formuler une plainte en vertu de la *Loi sur l'Autorité des marchés publics (RLRQ, c. A-33.2.1)*, lorsqu'applicable, dans les délais prévus au CM ou à la LCV.

6. Motifs au soutien d'une plainte dans le cadre l'adjudication d'un contrat à la suite d'une demande de soumissions publique

Une personne intéressée ou un groupe de personnes intéressées à participer au processus d'adjudication ou son représentant peut porter plainte relativement au processus de demande de soumissions publique lorsqu'elle est d'avis que la demande de soumissions prévoit des conditions qui :

- N'assurent pas un traitement intègre et équitable des concurrents;
- Ne permettent pas à des concurrents d'y participer bien qu'ils soient qualifiés pour répondre aux besoins exprimés; ou
- Ne sont pas autrement conformes au cadre normatif de la municipalité.

7. Motif au soutien d'une manifestation d'intention dans le cadre de l'attribution d'un contrat de gré à gré avec un « fournisseur unique »

Une personne peut manifester son intérêt dans un contrat devant être conclu de gré à gré avec un « fournisseur unique » si elle est en mesure de démontrer qu'elle peut réaliser ce contrat eu égard aux besoins de la municipalité et aux obligations du contrat énoncés dans l'avis d'intention.

8. Entrée en vigueur

Cette procédure entre en vigueur dès son adoption par le conseil de la municipalité.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2019-05-253

39. PROJET DE CONSTRUCTION 24 LOGEMENT POUR PERSONNES ÂGÉES

Il est proposé par monsieur Marc-Aurèle Blais, appuyé par madame Mireille Langlois et résolu

QUE la municipalité de Port-Daniel–Gascons autorise monsieur le maire, Henri Grenier à signer la promesse d'achat du terrain situé au 444, route 132 à Port-Daniel

QUE la municipalité de Port-Daniel–Gascons autorise la direction générale à se prévaloir des services d'arpentage, de pression d'eau et d'étude environnementale de phase 1 pour ledit terrain.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2019-05-254 40. PROJET DE CONSTRUCTION 24 LOGEMENTS POUR PERSONNES ÂGÉES – DEMANDE À LA SHQ

ATTENDU QUE la municipalité de Port-Daniel–Gascons désire adhérer au programme *Rénovation Québec* dans le but de bonifier le programme *AccèsLogis Québec* pour la réalisation du projet de construction 24 logements pour personnes âgées;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Hartley Lepage appuyé par madame Mireille Langlois et résolu que la municipalité de Port-Daniel–Gascons décide de ce qui suit :

- La municipalité de Port-Daniel–Gascons demande à la Société d'habitation du Québec de participer au programme *Rénovation Québec*. La municipalité désire adhérer au Volet II, Intervention 6 (bonification *AccèsLogis Québec*) et demande un budget de l'ordre de . Ce montant total d'aide financière sera assumé en parts égales par la municipalité et la SHQ.
- M. le maire Henri Grenier et le directeur général et secrétaire trésorier ou la secrétaire-trésorière adjointe soient autorisés à signer les ententes de gestion et de sécurité relatives au programme *Rénovation Québec*. La municipalité accordera le montant en aide financière au projet et adoptera à cet effet un règlement de rénovation pour le programme *Rénovation Québec*.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2019-05-255 41. AUTORISATION DE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – FAIR

Dans le cadre du Fonds d'aide aux initiatives régionales (FAIR), il est proposé par madame Marie-Ève Allain, appuyé par monsieur Marc-Aurèle Blais et résolu que la municipalité de Port-Daniel– Gascons autorise le directeur général par intérim ou la secrétaire-trésorière adjointe à déposer et à signer une demande d'aide financière pour l'embauche de journaliers. Le nombre d'employés embauchés variera en fonction de l'enveloppe budgétaire. La municipalité est disposée à fournir la mise de fonds nécessaire à l'octroi de l'aide financière.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2019-05-256 42. RÈGLEMENT D'EMPRUNT 2018-14 (COMPLEXE MUNICIPAL) – DEMANDE DE FINANCEMENT TEMPORAIRE

CONSIDÉRANT QU'un financement temporaire est nécessaire pour les opérations du projet de conversion de l'aréna ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité fait affaires avec la Caisse populaire Desjardins Centre-sud gaspésien ;

CONSIDÉRANT QUE le règlement 2018-14 décrétant une dépense de 3 288 500 \$ et un emprunt du même montant pour la conversion d'un aréna en garage municipal et en caserne incendie a été approuvé par le Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Marc-Aurèle Blais, appuyé par madame Marie-Ève Allain et résolu que la municipalité de Port-Daniel–Gascons mandate la secrétaire-trésorière adjointe, madame Mélissa Castilloux Allain à faire une demande pour l'obtention d'un financement temporaire avec la Caisse populaire Desjardins Centre-sud gaspésien au montant de 3 288 500 \$ et à signer tous les documents relatifs à cette demande.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2019-05-257 43. AUTORISATION DE PAIEMENT – QUOTE-PART POUR LE TRANSPORT DU CENTRE DE JOUR

Il est proposé par monsieur Denis Langlois, appuyé par madame Sylvie Blais et résolu que la municipalité de Port-Daniel–Gascons autorise le paiement de la facture du Centre Intégré de santé et de services sociaux de la Gaspésie au montant de 1 416,50 \$ pour la quote-part du transport du Centre de jour.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2019-05-258 44. APPUI POUR LA RÉHABILITATION RAPIDE DU CHEMIN DE FER DE LA GASPÉSIE

CONSIDÉRANT la situation globale du chemin de fer gaspésien, notamment les travaux majeurs qui y sont requis pour permettre le retour de la circulation ferroviaire dans la région;

CONSIDÉRANT les annonces gouvernementales confirmant la volonté de réhabiliter le rail sur toute sa longueur, de Matapédia à Gaspé, avec le budget minimal de 100 millions\$ déjà annoncé;

CONSIDÉRANT la nécessité que ces investissements se concrétisent à très court terme, vu les besoins clairement exprimés par les entreprises et par le milieu, afin de consolider des centaines d'emplois et de favoriser le développement socioéconomique de la région;

CONSIDÉRANT les enjeux liés à la sécurité routière quant à la circulation de convois hors normes nécessaires en raison de l'absence de service ferroviaire, ainsi que l'usure prématurée de la chaussée que provoque la circulation lourde qui devrait normalement circuler par la voie ferrée;

CONSIDÉRANT QUE le Premier ministre du Québec et son ministre des Transports ont récemment annoncé que la cible de réalisation des travaux de réhabilitation était reportée à 2026; **CONSIDÉRANT QUE** les acteurs du milieu, notamment les élus et les entreprises, ont clairement manifesté leur insatisfaction quant à ce délai exagérément long;

CONSIDÉRANT QUE les délais prévus pour la réfection complète du rail nuisent aux investisseurs privés et privent la Gaspésie de projets économiques porteurs tout en affectant les coûts de transport des utilisateurs actuels, nuisant à la compétitivité des entreprises et aux centaines de travailleurs qui y œuvrent;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement estime être capable de réaliser le projet de 6 milliards\$ du REM à Montréal en moins de 4 ans et que le chantier de 4,5 milliards \$ du Pont Champlain a pu se faire en 4 ans, alors qu'il se donne 7 ans pour réaliser un projet de seulement 100 millions\$ pour le chemin de fer de la Gaspésie, provoquant une iniquité inexplicable et inacceptable;

CONSIDÉRANT QUE des solutions existent pour raccourcir ces délais, notamment en utilisant un devis de performance plutôt qu'une multitude de processus administratifs interminables;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Marie-Ève Allain appuyé par madame Mireille Langlois et résolu que la municipalité de Port-Daniel–Gascons

SALUE la confirmation des investissements requis pour la réfection du rail gaspésien sur toute sa longueur, de Matapédia à Gaspé;

APPUIE les acteurs politiques et socioéconomiques de la Gaspésie dans leurs demandes d'accélération de réalisation des travaux du chemin de fer, en raison de l'impact économique majeur de cette infrastructure sur la création et la pérennisation de plusieurs centaines d'emplois dans la région;

DEMANDE au ministre des Transports du Québec et à son ministère de mettre en œuvre des solutions visant à raccourcir grandement les délais de réalisation des travaux de réfection du chemin de fer.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2019-05-259 45. RÉCUPÉRATION DE LA TVQ – OFFRE DE SERVICES DE LA FIRME RAYMOND CHABOT GRANT THORNTON

Il est proposé par monsieur Hartley Lepage, appuyé par monsieur Denis Langlois et résolu que la municipalité de Port-Daniel–Gascons accepte l'offre de service professionnel de Raymond Chabot Grant Thornton au taux horaire moyen de 225 \$/heure, pour un montant total situé entre 7 500 \$ et 10 000 \$ afin de maximiser la récupération des remboursements de taxes sur les intrants (RTI), sur les capitalisations et des dépenses d'entretien des immeubles de la Ville.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2019-05-260 46. ACQUISITION DE PONTONS

Il est proposé par madame Mireille Langlois, appuyé par madame Sylvie Blais et résolu que la municipalité de Port-Daniel–Gascons

désire acquérir six pontons de seconde main de Pêches et Océans Canada pour les installations portuaires à Port-Daniel–Gascons.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2019-05-261 47. ENLÈVEMENT DE FILS ET COMPTEUR – HYDROQUÉBEC

Il est proposé par monsieur Hartley Lepage, appuyé par madame Mireille Langlois et résolu que la municipalité de Port-Daniel–Gascons autorise le retrait des fils et des compteurs suivants : G9SJ2920509, G9SJ2920508 et G9SJ2920506 au numéro de compte 299-002-268-777 au 380 route Bellevue à Port-Daniel.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2019-05-262 48. MANDAT À CLDESING POUR ESQUISSE ET ESTIMER DES TRAVAUX ET DES COÛTS DU CENTRE PLEIN AIR LA SOUCHE

Il est proposé par monsieur Marc-Aurèle Blais, appuyé par madame Marie-Ève Allain et résolu que la municipalité de Port-Daniel–Gascons mandate la firme CLDesign pour des services professionnels pour esquisse et estimer des travaux et des coûts du centre plein air La Souche de Gascons au montant de 8 000 \$, taxes en sus.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2019-05-263 49. MODIFICATION RÈGLEMENT DE ZONAGE 2017-06

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal est d'accord pour modifier le règlement de zonage numéro 2017-06 au point 6.15 : Orientation d'un bâtiment principal qui se décrit comme suit :

La façade d'un bâtiment principal qui fait face à une rue doit être parallèle à la ligne de rue. Cet alignement peut varier d'au plus 10 degrés à l'exception de la zone 53H où la façade doit être perpendiculaire aux marges latérales et ce pour les lots situés entre la route Loiselle et la Baie-des-Chaleurs.

Il est proposé par monsieur Denis Langlois, appuyé par madame Sylvie Blais et résolu que la municipalité de Port-Daniel–Gascons propose la modification du règlement de zonage numéro 2017-06 concernant le point 6.15 : Orientation d'un bâtiment principal.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2019-05-264 50. RAPPORT DE LA FIRME ARPO DES TRAVAUX EFFECTUÉS PAR NASCO INC.

Il est proposé par madame Marie-Ève Allain, appuyé par madame Mireille Langlois et résolu que la municipalité de Port-Daniel–Gascons accepte le rapport présenté par madame Annie Claude Arsenault, ing. de la firme Arpo Groupe-Conseil concernant l'analyse des dossiers Nasco inc.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2019-05-265 51. PAIEMENT DE VACANCES / EMPLOYÉS

Il est proposé par monsieur Marc-Aurèle Blais, appuyé par madame Sylvie Blais et résolu que la municipalité de Port-Daniel–Gascons

autorise le paiement des vacances à trois employés de la municipalité pour un montant total de 10 562.19 \$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2019-05-266 52. INSTALLATION DES ÉCRANS NUMÉRIQUES

Le conseiller monsieur Denis Langlois se retire de la décision.

Il est proposé par madame Mireille Langlois, appuyé par madame Sylvie Blais et résolu que la municipalité de Port-Daniel–Gascons accepte la soumission de Construction RPD Inc. au montant de 4 250 \$, taxes en sus pour l’installation des deux écrans numériques.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2019-05-267 53. CRÉDIT DE TAXES DE SERVICES AU 196 ROUTE 132 PORT-DANIEL

CONSIDÉRANT QUE l’inspecteur municipal confirme la conformité réglementaire;

Il est proposé par madame Mireille Langlois, appuyé par monsieur Hartley Lepage et résolu que la municipalité de Port-Daniel–Gascons autorise un remboursement de crédit de taxes de services dans le dossier du matricule 6631-50-4970. Que ce crédit s’applique chaque année tant et aussi longtemps que la situation restera comme actuelle soit une seule occupation.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2019-05-268 54. LOGO AU COMPLEXE MUNICIPAL

Il est proposé par monsieur Denis Langlois, appuyé par madame Sylvie Blais et résolu que la municipalité de Port-Daniel–Gascons autorise monsieur Henri Grenier, maire, à entreprendre les démarches avec l’imprimerie des Anses pour une esquisse et un estimé du prix.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

55. AFFAIRES NOUVELLES

2019-05-269 a) PROPOSITION DEFKO

Il est proposé par monsieur Denis Langlois, appuyé par madame Sylvie Blais et résolu que la municipalité de Port-Daniel–Gascons accepte l’offre de service pour la supervision de l’installation des modules de jeux avec nos employés au tarif horaire de 59 \$ / heure / personne pour l’installation, la préparation des bases et du terrain ainsi que les frais de déplacement et d’hébergement.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2019-05-270 b) PROPOSITION GICLEURS DE L’EST

Il est proposé par monsieur Marc-Aurèle Blais, appuyé par madame Marie-Ève Allain et résolu que la municipalité de Port-Daniel–Gascons accepte la proposition des Gicleurs de l’Est pour effectuer un

test de débit sur le réseau d'aqueduc au 444 route 132 à PortDaniel, selon la norme NFPA291 au montant de 599.99 \$, taxes en sus, si le test est effectué alors que nous sommes déjà en déplacement dans la région ou au montant de 1 550 \$ taxes en sus, s'ils doivent faire un déplacement spécial pour ce travail.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2019-05-271

c) ÉMISSION D'UN PERMIS DE CONSTRUCTION

Il est proposé par madame Sylvie Blais, appuyé par monsieur Marc-Aurèle Blais et résolu que la municipalité de Port-Daniel–Gascons demande à l'inspecteur municipal d'émettre le permis de construction à M. Serge Mcinnis si tous les règlements d'urbanisme sont respectés à l'exception du point 6.15 du règlement de zonage 2017-06. Les membres du Conseil Municipal autorisent que la construction du bâtiment principal soit érigé de façon perpendiculaire aux marges latérales afin de permettre que l'arrière du bâtiment puisse faire face à la mer.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

**2019-05-272 d)
DU CLUB**

APPUI POUR LE DÉPÔT DE LA DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DE L'ÂGE D'OR LA RENAISSANCE

Il est proposé par madame Marie-Ève Allain, appuyé par madame Mireille Langlois et résolu que la municipalité de Port-Daniel–Gascons appui la demande d'aide financière du Club de l'âge d'Or La Renaissance.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

**2019-05-273 e) PROPOSITION POUR SERVICES D'ARPENTAGE –
LEBLANC SERVICES D'ARPENTAGE ET GÉOMATIQUE
INC.**

Il est proposé par madame Mireille Langlois, appuyé par monsieur Marc-Aurèle Blais et résolu que la municipalité de Port-Daniel–Gascons accepte la proposition de Leblanc Services d'Arpentage et Géomatique Inc. pour des honoraires professionnels dans le dossier de l'aréna de Port-Daniel au montant de 1 595 \$, taxes en sus.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

56. PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions s'est tenue avec les personnes présentes à cette séance.

2019-05-274

57. LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, madame Marie-Ève Allain propose la clôture et la levée de la séance à 20h21.

Henri Grenier
Maire

Mélissa Castelloux Allain
Secrétaire-trésorière adjointe